

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 20</p> <p>Ont voté : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le dix huit novembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le douze novembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Lorraine BOYER, Serge MICHAUT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Lorraine BOYER, Serge MICHAUT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Serge MICHAUT donne pouvoir à Serge FAGES, Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Dominique REGNIER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Pascale HAUKE.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-070
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2010**

**OBJET : Décision modificative
Budget communal exercice 2010**

VU le budget communal de l'exercice 2010 approuvé en date du 8 avril 2010,
VU la décision modificative du budget communal de l'exercice 2010 approuvée le 23 septembre 2010,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements pour permettre le paiement des mandats engagés, notamment au niveau des opérations budgétaires,

Madame Catherine STARON, Adjointe aux Finances, explique la décision modificative à venir, telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications budgétaires telles que présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative du budget communal de l'exercice 2010 comme présentée ci-dessus et ci-annexée.

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, S. FAGES	Le Maire, S. FAGES